

Rapport des dépenses du projet – Annexe C

Projet		
N° de contribution du CPVP		
Durée	Début :	Fin :
Période en cours	Début :	Fin :

Coûts totaux du projet

Dépenses autorisées	Financement total pour le projet selon l'accord de contribution	Dépenses effectuées à ce jour
Salaires et avantages sociaux		
Frais de déplacement		
Télécommunications		
Services contractuels		
Matériel et fournitures		
Location (y compris le matériel et les salles de réunion)		
Autres (préciser)		
Total des dépenses autorisées		

Détail du financement du CPVP

Avances de financement (le cas échéant)		Avances déjà reçues	Avances de la période en cours	Avances non réglées
Dépenses autorisées	Financement du CPVP selon l'annexe « B »	Dépenses déjà déduites	Dépenses de la période en cours	Total
Salaires et avantages sociaux				
Frais de déplacement				
Télécommunications				
Services contractuels				
Matériel et fournitures				
Location (y compris le matériel et les salles de réunion)				
Autres (préciser)				
Total des dépenses autorisées				
Paiement au Bénéficiaire				

* Les frais administratifs ne doivent pas dépasser 15 % du coût total du projet.

Attestation du Bénéficiaire concernant les dépenses autorisées

Date